



2023 RAPPORT D'ACTIVITÉ





ÉDITO

L'année 2023 a été éprouvante.

Nous avons vécu les Journées « Filière Morte », nous avons vécu à Nice des Assises de la Pêche inédites, nous avons été informés le 22 décembre d'une fermeture de pêche par le Conseil d'État pour le 20 janvier concernant 400 bateaux, le Conseil des Ministres, TAC et quotas a ramené des résultats parmi les plus contrastés des 15 dernières années...

Voici quelques-uns des événements notables que je retiens de cette année qui est, osons le dire, une année de grandes difficultés !

Et pourtant le CNPMEM ne s'est pas démonté. Malgré un contexte défavorable, nous avons continué à défendre le cap des intérêts collectifs de notre profession :

- Reconduction de l'aide Ukraine initialement supprimée par l'État,
- Obtention de la remise à la pompe par tous les metteurs en marché,
- Simplification des formalités administratives pour les armements et les marins : médecin des gens de mer, Déclaration Sociale Nominative, etc. Un chantier perpétuel tant la création de nouvelles formalités n'est jamais accompagnée par la suppression d'anciennes,
- Engagement du Président de la République à Nantes aux Assises de l'Économie de la Mer de 700 millions d'euros pour renouveler la flotte...

Nous pourrions multiplier les exemples de toutes ces démarches, ces soutiens ces expertises apportés en régions et en départements, au profit du terrain par le CNPMEM.

Nous confessons un grand défaut dans le monde actuel où nous vivons : nous ne communiquons pas assez sur ce que nous faisons pour l'intérêt général de la profession. Nous avons donc pris la résolution de mieux dire ce que le CNPMEM, fait, décide, défend, rappelle, illustre, promeut au quotidien : auprès des agences de l'État, ministères, cabinets ministériels, élus, Parlement européen, Commission européenne, rédactions, Comités consultatifs professionnels de toutes les zones maritimes, etc. Nous sommes au four et au moulin !

Beaucoup se répandent sur les réseaux sociaux ou créent de jolies plaquettes soit pour nous imiter soit nous reprocher ce que nous faisons soit déclarer que nous ne faisons rien ! Cherchez l'erreur ! L'écart entre ceux qui critiquent et ceux qui font, encore plus par les temps qui courent, est grand.

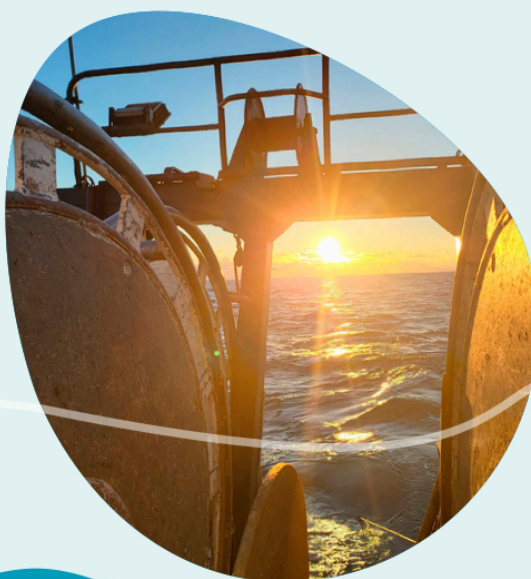
En tous les cas, nous ne sommes pas ébranlés : nous avons été élus démocratiquement par les professionnels, par l'ensemble des patrons pêcheurs et marins peu importe la longueur de leur navire, nous continuerons à agir au mieux des intérêts collectifs de la profession. Nos métiers ont besoin d'un réel soutien de l'État, à la fois dans la défense de leur existence en tant qu'activité pérenne au sein de la planification maritime en cours mais aussi pour construire une nouvelle flotte à confier à la jeune génération, une nouvelle flotte qui lui permettra une activité rémunératrice, acceptée par la société, renforçant notre souveraineté alimentaire et notre place maritime.

Croyez en ma détermination.

Olivier Le Nézet

SOMMAIRE

L'équipe du CNPMEM	4
Les Comités des pêches	5
Les actions phares de 2023	6
Les actions du CNPMEM	16
en faveur de la gestion de la ressource et de l'environnement	
La participation	20
du CNPMEM aux programmes scientifiques et sociaux	
La poursuite des travaux	22
sur la promotion des métiers	
Le soutien aux professionnels	23
d'Outre-Mer	



L'ÉQUIPE DU CNPMMEM

Olivier LE NEZET
Président
olenezetpdt@comite-peches.fr

Philippe DE LAMBERT DES GRANGES
Directeur général
pdelambertdesgranges@comite-peches.fr

Émilie GELARD
Directrice opérationnelle
egelard@comite-peches.fr

Nicolas MICHELET
Directeur technique
nmichelet@comite-peches.fr

Pascal NGUYEN
Directeur financier
pnguyen@comite-peches.fr

Pôle Pêche & Aquaculture

Pauline STEPHAN
pstephan@comite-peches.fr

Florian GUILLOU
fguillou@comite-peches.fr

Théotime FILY
tfily@comite-peches.fr

Valentin LONNI
vlonni@comite-peches.fr

Pauline DELALAIN
pdelalain@comite-peches.fr

Margot ANGIBAUD
mangibaud@comite-peches.fr

Pôle environnement

Alexandre MULLER
amuller@comite-peches.fr

Théotime HUBERT
thubert@comite-peches.fr

Pôle juridique, affaires publiques & communication

Julie MAILLET
jmaillet@comite-peches.fr

Héloïse DE BOISSESON
hdeboisson@comite-peches.fr

Anne CHAUSSE
achausse@comite-peches.fr

Pauline DUPOUY
pdupouy@comite-peches.fr

Pôle financier

Alexis CHAUFFERT
achauffert@comite-peches.fr

Cherrine BOURRAS
servicecompta@comite-peches.fr

Delphine EMON
demon@comite-peches.fr

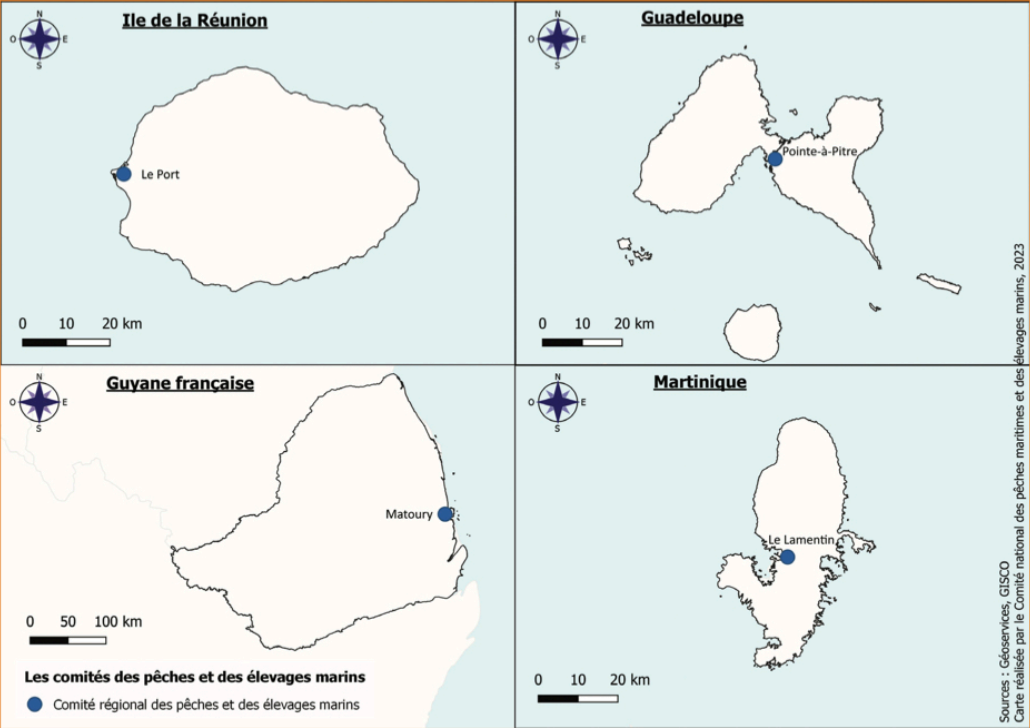
Secrétariat

Jarina MOHAMED ANSARI
cnpmem@comite-peches.fr

Alexandre DEBBAUT
secretariat@comite-peches.fr

Fayza NFIS
fnfis@comite-peches.fr

LES COMITÉS DES PÊCHES





ACTIONS PHARES

UNE MOBILISATION DE FILIÈRE SANS PRÉCÉDENT, LES JOURNÉES "FILIÈRE MORTE"

Depuis 3 ans, la filière de la pêche et des produits de la mer n'a eu de cesse d'essuyer des crises successives : Covid, Brexit, énergie. À cela s'est ajouté la publication par la Commission européenne de son plan d'action pour une pêche résiliente qui attaquait sans justification les activités de pêche de fond dans les aires marines protégées. À bout, la filière estimant son existence même compromise par ailleurs par un harcèlement judiciaire incessant et abusif et un soutien intermittent de l'État, des journées « Filière morte » ont été décidées les 30 et 31 mars 2023.

LES JOURNÉES "FILIÈRE MORTE"

Véritable action unitaire et collective de toute la filière, les attentes ont toutes été rassemblées dans un cahier de doléances.

Ainsi, au titre des revendications nationales se trouvaient les demandes suivantes :

1. Rendez-vous avec la **Présidence de la République**.
2. Révision du rôle actuel des **services déconcentrés**.
3. Remise à plat du **Plan d'Action Mammifères Marins (PAMM)** : refus de la seule solution des fermetures spatio-temporelles, refus des caméras embarquées.
4. **Gazole** : solution à trouver pour les entreprises liées et versement accéléré des aides déjà accordées.
5. **Sécurité des navires** : une harmonisation absolument nécessaire entre centres de sécurité des navires et entre DIRM.
6. **Contrôle des pêches** : une harmonisation accrue et garantie par écrit, indication préalable annuelle des priorités de contrôle.
7. **Le harcèlement contentieux** déstabilise nos pêcheries (maigre, anguille, civelle, bar etc.) : des garanties pour nous sécuriser.
8. **Arrêts temporaires sole** : versement des paiements restants dans les meilleurs délais.

Après les deux journées, « filière morte » très suivies, y compris par la filière aval et commercialisation le Président du CNPMM, Olivier Le Nézet et des représentants professionnels ont accompagné, le 2 avril, le Secrétaire d'État à la mer, Hervé Berville, pour une entrevue avec le Commissaire en charge de la pêche M. Virginijus Sinkevicius. Ce dernier a reconnu que son plan d'action n'était pas juridiquement contraignant et qu'il n'y aurait pas d'interdiction générale des activités de fond dans toutes les aires marines protégées. Du côté de l'État, l'engagement a été pris d'un versement rapide des aides économiques en souffrance

Parmi les revendications du cahier de doléances élaboré suite au mouvement sociale le CNPMM a obtenu notamment la mise en œuvre d'une mission d'étude sur les difficultés liées à la nouvelle Déclaration Sociale Nominative (DSN) pour laquelle il a été entendu par les missionnaires et dont les conclusions se font attendre. De même, à son initiative, des travaux sur la révision des catégories de navigation (extension de la 3^{ème} catégorie et création d'une 4^{ème} catégorie bis) ont été entrepris par la DGAMPA. Les travaux se poursuivent en 2024.



CÉTACES / PAMM

L'ABOUTISSEMENT DU PROJET PIFIL

Mis en place depuis octobre 2021, le projet PIFIL – PInger au FILage – a pris fin en 2023. Durant 2 ans, le CNPMMEM, les structures professionnelles du littoral, l'AGLIA, l'IFREMER, l'Université de Pau et la société OCTech ont travaillé à éprouver et améliorer un dispositif de dissuasion acoustique spécialement conçu pour le dauphin commun. Le but est que l'acquisition de données de terrain permette de développer une solution de cohabitation entre mammifères marins et pêcheurs.

Partant de l'hypothèse que les captures accidentelles de cétacés se font lors de la mise à l'eau du filet, 30 fileyeurs du Golfe de Gascogne ont été équipés d'un pinger répulsif fixé sous la coque du navire, activé uniquement lors de l'opération de filage (mise à l'eau du filet).

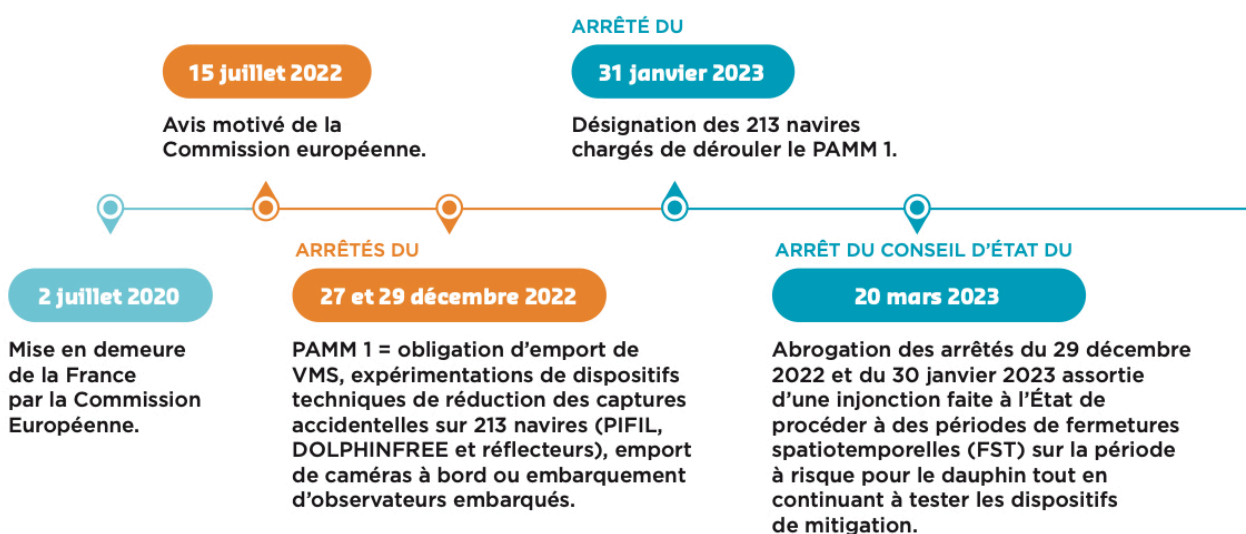
Les résultats de l'étude des données confirment que les captures accidentelles de cétacés sont des événements rares, au regard du nombre d'opérations de pêche étudiées.

Des tendances se dégagent, même si les résultats ne peuvent être considérés comme généralisables du fait de la rareté du phénomène.

Cette étude a permis de valider techniquement la mise en œuvre de ce dispositif et d'apporter des éléments préliminaires de réponse sur son efficacité. Les tests continueront dans le cadre du PAMM financé et impulsé par l'État.



Frise chronologique :



Depuis la publication des premiers arrêtés définissant le **Plan d'Action Mammifères Marins (PAMM)**, le CNPMMEM a passé avec la société OCTech les marchés publics nécessaires au déploiement des dispositifs de mitigation des captures accidentelles de cétacés. Il les a répartis sur la façade du Golfe de Gascogne avec l'aide des Organisations de Producteurs, ainsi que des comités régionaux et départementaux concernés. Il a également financé l'installation des dispositifs de mitigation pour les navires volontaires et a encouragé leur équipement dans les temps pour permettre à un maximum de navires de continuer leur activité et ainsi maximiser l'expérimentation des dispositifs.

Dans l'attente des protocoles scientifiques établis par l'État, le CNPMMEM a par ailleurs travaillé avec les structures de la façade Atlantique et l'AGLIA à la définition d'une méthode de remontée des données fournies par les pêcheurs pour qu'elles puissent être exploitées par l'IFREMER et produire des résultats. Le CNPMMEM a notamment longuement argumenté pour que les données issues de l'auto-échantillonnage soient prises en compte et exploitées par les scientifiques au même titre que les données issues de l'observation embarquée ou de celles fournies par les caméras à bord.

Suite à l'action des ONG à l'origine des deux décisions du Conseil d'État des 20 mars et 22 décembre 2023 remettant en question l'exécution du Plan d'Action Mammifères

Marins, le CNPMMEM a porté la colère et l'incompréhension de toute la filière devant les autorités nationales et européennes en interpellant : le Président de la République, les Commissaires européens, la Présidente de la Commission les Ministres, Députés, élus locaux...). Pour ce même objectif, il est intervenu fortement dans les médias (presse écrite et audiovisuelle), en expliquant pourquoi un puissant sentiment d'incompréhension a mené à la contestation incarnée par les journées Filière morte. Le CNPMMEM a exigé que la lutte contre les captures accidentelles de dauphins dans le Golfe de Gascogne se fasse dans la concertation avec les pêcheurs et non au moyen de décisions judiciaires qui ne tiennent pas compte des spécificités des métiers. Il a obtenu gain de cause et une large concertation locale a été organisée par la DGAMPA au cours du printemps pour recueillir l'avis des marins.

La mobilisation de la profession dans la lutte contre les captures accidentelles de dauphins dans le Golfe de Gascogne se retrouve aujourd'hui dans une situation paradoxale : l'impossibilité de tester des solutions en raison de l'activisme de groupes de pression pour lesquels seul l'arrêt de la pêche est satisfaisant. Le CNPMMEM n'a néanmoins pas dit son dernier mot et compte continuer à défendre la profession devant le Conseil d'État tout en travaillant avec l'État pour permettre d'éprouver les dispositifs de mitigation, seuls à même de permettre une cohabitation pérenne entre dauphins et pêcheurs.

ORDONNANCE EN RÉFÉRÉ SUSPENSION DU CONSEIL D'ÉTAT

30 et 31 mars 2023

Journées France Filière morte.

du 22 décembre 2023

FST générale du 22 janvier au 20 février
+ suspension de l'abrogation des arrêtés
du 29 décembre 2022 et 31 janvier 2023.

Mai / juin

Concertation
État/filière
pour la
réécriture
du PAMM.

24 octobre 2023

Arrêté du 24 octobre 2023 :
PAMM 2 - FST de 30 jours
sauf pour les navires équipés
en caméras ou en moyen
de mitigation.

depuis...

Préparation
par la DGAMPA
d'un PAMM 3.

TAC ET QUOTAS 2024 :

En juin 2023, à l'heure où la profession faisait le constat de profondes fragilités du secteur français et européen, la Commission européenne communiquait sur les progrès importants observés en faveur d'une pêche durable dans les eaux de l'UE. Ce paradoxe est à l'image des divergences de perception quant aux objectifs de la PCP, que le lui a rappelé le CNPMMEM en 2023, et de l'indifférence de l'exécutif européen pour toute considération sociale et économique, notamment dans le cadre du processus de fixation des TAC et Quotas. On rappellera en passant que le pilier social et le pilier économique sont aussi constitutifs du développement durable.

Publiés à la veille de l'été, les avis du CIEM sur les possibilités de pêche 2024, en baisse tout particulièrement pour les stocks de Manche, de mer celtique et du Golfe de Gascogne, ont été accueillis avec la plus grande inquiétude par la profession. Dès lors, les commissions de travail thématiques et régionales du CNPMMEM ont été mobilisées pour établir une position nationale, tout particulièrement sur les stocks et pêcheries les plus sensibles. Au-delà des échanges réguliers avec l'administration française, les arguments de cette position ont été défendus dans le cadre des travaux des Conseils consultatifs concernés.

Focus sur les stocks partagés

Depuis le Brexit, le calendrier de discussion des possibilités de pêche des stocks partagés entre l'UE et les États tiers a été profondément remanié. En 2023, le CNPMMEM a fait évoluer sa méthode de travail de façon à améliorer le suivi des négociations bi/trilatérales et anticiper ses positions en la matière. Les stocks de merlan de Manche Ouest et de mer Celtique, de lieu jaune de Manche et mer Celtique, de cabillaud de mer du Nord et de chinchards ont occupé une bonne part des discussions.

Dans ce cadre, le CNPMMEM a appelé à ce que les niveaux et les modalités de gestion des TAC correspondants ne soient pas établis au détriment des intérêts français.

GOLFE DE GASCOGNE

Inédites en nombre et en intensité, les baisses des possibilités de pêche proposées par le CIEM et reprises par la Commission européenne pour la plupart des stocks majeurs du Golfe de Gascogne (merlu, sole, bar, lieu jaune et merlan) ont eu l'effet d'une douche froide. L'analyse commandée par le CNPMMEM mobilisant l'outil d'évaluation socio-économique SCOPE est venue confirmer la situation : l'application d'un tel scénario est de nature à exposer la moitié des navires de la façade à un risque économique majeur, dans un contexte optimiste d'évolution des indicateurs économiques (carburant, marchés et charges). Dans un contexte moins favorable, elle conduirait à une situation rapidement intenable à l'échelle de la filière.

Sur cette base, le CNPMMEM a plaidé l'exception socio-économique et appelé à limiter les réductions prioritairement pour les stocks de lieu jaune, merlan et bar, les plus limitants. Pour ces stocks, la ligne rouge d'une baisse limitée à -20% a été défendue.

Entérinant les propositions initiales, les décisions du Conseil des Ministres ont été particulièrement décevantes. Un TAC provisoire de lieu jaune pour le premier semestre 2024 a toutefois été fixé dans l'attente de compléments d'analyses socio-économiques, dernier espoir que les efforts et les alertes de la profession n'aient pas été totalement vains.

Seul point positif, la persévérance du CNPMMEM a été récompensée à travers le déblocage du sujet raie brunette du Golfe de Gascogne et l'obtention pour 2024 d'un quota supplémentaire de pêche sentinelle.



ANGUILLE

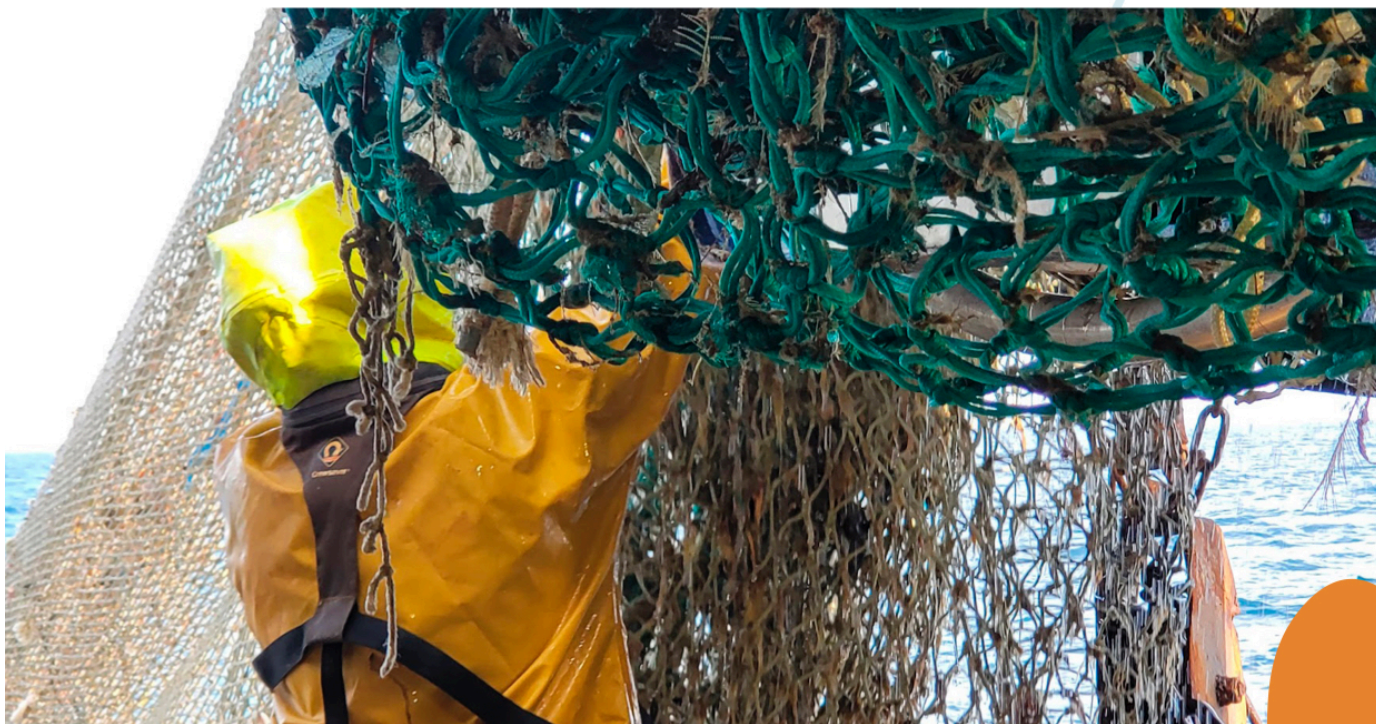
Les décisions du Conseil sur la pêche de l'anguille en Atlantique ont été un nouveau coup de poignard pour les pêcheurs civelliers français et pour les flottilles de petite pêche du Golfe de Gascogne. La mise en œuvre des contraintes imposées pour 2023 a largement occupé les travaux de la Commission Migrateurs et Espèces Amphihalines sur la première moitié de l'année. Cependant malgré l'absence d'évaluation quant à leur efficacité sur la ressource et leur impact sur la filière, de nouvelles restrictions ont été décidées et viendront s'ajouter pour la campagne 2024-2025. Aucune considération pour les spécificités de ce métier, pourtant vivement défendues par le CNPMM, n'a été faite. Les civelliers devront désormais exercer leur activité sur 80 jours de pêche maximum (consécutifs ou non) dont 50 jours exclusivement destinés aux marchés du repeuplement, en période de migration de l'alevin. On accumule les mesures de gestions restrictives sans même en avoir scientifiquement évalué les effets ce qui n'est pas justifiable.

Côté Méditerranée, la Commission européenne s'est rangée derrière l'avis de la CGPM, favorable au status quo pour 2024 des mesures imposées en 2023 (restrictions des périodes de pêche).

RECONNAISSANCE DES EFFORTS PROFESSIONNELS EN MÉDITERRANÉE

Pour les espèces couvertes par le plan de gestion de Méditerranée occidentale, la reconduction des mesures de gestion 2023 a été défendue. Les efforts conséquents consentis depuis la mise en place du plan de gestion, les contraintes fortes appliquées sur les pêcheries méditerranéennes et les tendances encourageantes sur la ressource ont été mis dans la balance.

Les arguments soutenus ont permis d'atténuer les réductions proposées par la Commission européenne sur le quota d'effort de pêche des chalutiers et sur la limite de captures des crevettes rouges en GSA7. Ils ont également permis de maintenir le mécanisme de compensation pour ce même quota d'effort.



FACE À LA CRISE DU CARBURANT : UNE MOBILISATION PROFESSIONNELLE POUR UN ACCOMPAGNEMENT RENOUVELÉ 5 FOIS PAR L'ÉTAT

Depuis le début de la crise en Ukraine le CNPMMEM s'est mobilisé pour permettre la mise en place d'un plan d'accompagnement des entreprises impactées, notamment, par l'augmentation du coût de l'énergie. Si depuis 2022 des actions se sont multipliées afin de faire principalement évoluer le cadre communautaire, l'année 2023 s'est inscrite dans cette veine.

Ainsi, depuis mars 2022 :

- **six phases successives d'aides** auront couvert les dépenses en carburant réalisées sur la période du 17 mars 2022 au 31 juin 2024.
- Le **plafond maximal d'aide publique** aura été relevé pour atteindre 365 000 euros par entreprise.

Le CNPMMEM a maintenu par ailleurs la pression afin de faire évoluer la situation de **prise en charge des « entreprises liées »** fortement limitées par l'appréciation du plafond par entreprises et non par navire.

Enfin, les fournisseurs de gazole à la pêche se sont engagés à mettre en place une **réduction complémentaire à la pompe**.



PROJET TRACE

Le CNPMMEM a travaillé en collaboration avec le MNHN et la DGAMPA sur le montage du projet TRACE (Diagnostic National sur la Traçabilité des Elasmobranches exploités par la pêche professionnelle). Ce projet a pour objectif d'aider les structures professionnelles et les halles à marée à identifier les sources d'erreur dans la saisie des déclarations des producteurs et des lieux de premières ventes de la filière pour les raies et requins. En effet, de nombreuses espèces de raies présentent des similitudes générales d'aspect. TRACE a été déposé dans le cadre de l'appel à projet « Enjeux Immédiats » de France Filière Pêche, il aura une durée d'un an.

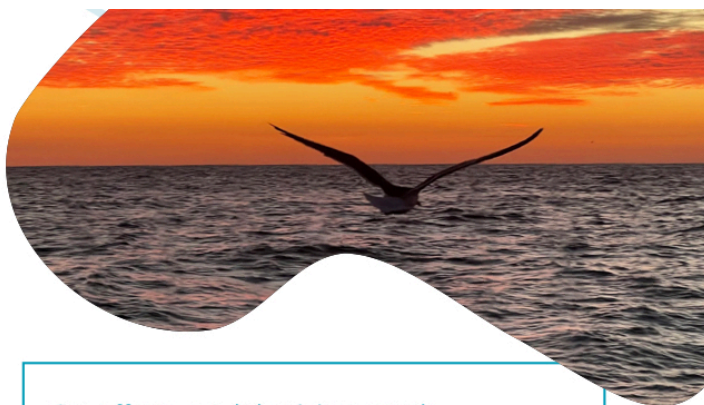
Après de multiples péripéties administratives et financières, le projet TRACE va pouvoir voir le jour avec quelques mois de retard et sera lancé au cours de l'année 2024.

RESTAURATION DE LA NATURE : UN PROJET DE RÈGLEMENT FORTEMENT CONTESTÉ

En discussion depuis juin 2022, le projet de règlement portant restauration de la nature était au cœur des préoccupations du CNPMMEM et de ses actions au niveau européen afin de le faire évoluer dans le bon sens.

Ce texte qui, selon la Commission européenne, a vocation à instaurer des objectifs juridiquement contraignants en vue de restaurer la nature afin d'endiguer la perte de biodiversité et de renforcer la protection des écosystèmes marins et des espèces, comportait des éléments remettant profondément en cause l'activité de pêche maritime dans un cadre de référence sommaire et non différencié.

Ainsi, le CNPMMEM a défendu diverses évolutions du texte et prévenu d'autres introductions lors des discussions au sein du Parlement européen durant toute l'année 2023.



Ces efforts ont été suivis au vu de l'évolution du texte qui in fine :

- ~ Contient des objectifs en termes d'**amélioration des connaissances**.
- ~ **Amoindri les contraintes** qui pesaient sur les sédiments meubles (en supprimant les pourcentages cibles à atteindre pour 2030 et renvoyant la compétence aux États membres pour 2050).
- ~ **Transforme** l'obligation de non détérioration d'obligation de résultat en obligation de moyen.
- ~ **Évite des amendements** visant à interdire l'accès aux 12 mn, aux navires de moins de 25 mètres, à interdire le chalutage dans les aires marines protégées ou recourir aux mesures d'urgences en cas de non accord entre États membres dans le cadre de l'élaboration de recommandations conjointes.

RAPPORT D'INITIATIVE ANGUILE RUISSEN

Un rapport concernant la mise en œuvre du règlement (CE) n°1100/2007 établissant des mesures de reconstitution du stock d'anguilles européennes a été initié par le Député européen Bert Jan Ruissen. Ce rapport reprend les revendications soutenues par la profession depuis plusieurs années grâce à la multiplication d'échanges avec l'équipe du député.

Le CNPMMEM s'est mobilisé en soutien au texte initial et en opposition aux propositions d'amendements et de compromis défavorables aux intérêts des pêcheurs, de la ressource et des milieux qu'elle colonise. Ce rapport met ainsi, enfin, l'accent sur les responsabilités des facteurs de mortalité de l'anguille extérieurs à la pêche.

En effet, ces facteurs de mortalité sont souvent purement et simplement ignorés alors qu'ils conditionnent tout simplement la pérennité de l'espèce : à quoi bon encadrer la pêche de l'espèce si son cycle migratoire est interrompu ou altéré ?



MOBILISATION SANS FAILLE POUR LE RENOUVELLEMENT DE LA DÉROGATION EUROPÉENNE POUR LA PÊCHE AU GANGUI EN MÉDITERRANÉE

Afin d'anticiper le renouvellement de la dérogation au règlement (CE) n°1967/2006 pour le gangui, le CNPMEM a formalisé une demande de renouvellement de cette dérogation via la rédaction d'un courrier, accompagné de documents argumentés. En ce sens, il a donc rédigé, conjointement avec le CDPMEM du Var, une note reprenant l'historique et les mesures de gestion mises en place ces dernières années pour réglementer la pêche de gangui ainsi qu'un rapport sur le poids socio-économique de cette activité.

La demande de renouvellement de la dérogation européenne pour la pêche au gangui a été portée au niveau de la Commission européenne et évaluée scientifiquement par le CSTEP. Ce dernier a rendu un avis très positif et sur cette base, les négociations entre la France et la Commission européenne ont débuté et se sont poursuivies en 2024.

ICCAT :

Thon rouge, espadon Méditerranée et germon Méditerranée :

« Évolution de la gestion du thon rouge, de l'espadon de Méditerranée et du thon germon de Méditerranée ». Le TAC de thon rouge a augmenté en 2023, le régime de gestion des AEP a été modifié et un TAC a été instauré sur le thon germon de Méditerranée. Le CNPMEM a réuni des groupes de travail de la Commission « Thon rouge et espadon » pour faire évoluer la gestion du thon rouge, de l'espadon de Méditerranée et du thon germon de Méditerranée.

Ces travaux auront ainsi permis neuf nouvelles AEP pour le thon rouge et six AEP pour l'espadon de Méditerranée, une clarification des critères d'attribution des nouvelles AEP thon rouge et espadon de Méditerranée ainsi que l'instauration de modalités de gestion du quota du thon germon de Méditerranée.

FEUILLES DE ROUTE DES COMMISSIONS : PREMIERS OBJECTIFS

Concernant la commission Données, plusieurs objectifs ont progressé. Le CNPMEM a amélioré la fluidification de la transmission de l'information concernant les sujets relatifs à la donnée :

Le CNPMEM est désormais partenaire du développement de l'outil MIRAGE pour faciliter le dépôt des demandes de licences et leurs gestions.



Le déploiement de VISIOcaptures est encouragé par la tenue de GT spécifiques qui ont permis de soulever les besoins d'évolution concernant le processus de formation mais aussi concernant les fonctionnalités de l'outil.

Certaines évolutions qui ont par exemple été évoquées concernent les déclarations de repeuplement de civelle ou la génération d'un document équivalent au bon de transport.

À l'initiative des commissions Environnement et Données du CNPMEM, **un GT « SIG » a été créé**. Ce GT a permis de réaliser un inventaire des données relatives à la pêche dans l'optique d'optimiser les sources utilisées par les structures représentantes des pêcheurs pour obtenir chacune de ces données. Il a également permis d'initier la réflexion d'une plateforme de partage des données cartographiques générées par chaque structure. Enfin, ce GT est une instance permettant aux structures de partager leurs besoins du point de vue de la planification des activités maritimes.

Afin d'améliorer la communication des programmes menés par les structures représentant les pêcheurs, les membres de la commission Données ont encouragé les contributions à la **plateforme wikimer**.

Les **blocages**, avancées et données du programme ObsMer, évoqués au sein de COPIL sont partagés de manière proactive et plus fréquemment en régions.

Dans le cadre de l'affichage environnemental désiré par la Commission européenne sur l'ensemble des produits européens, le CNPMEM s'investit pour améliorer la traçabilité des données de la pêche notamment par le biais de son partenariat avec France Filière Pêche sur le développement d'un outil de traçabilité de ces données. Pour mettre en place l'outil le plus efficace possible, la mise à disposition de l'ensemble de la donnée pêche recueillie par les services de la DGAMPA et son soutien pour la valorisation de l'outil ont été demandés.

Enfin, les besoins d'accès à la donnée s'étant amplifiés pour répondre aux sollicitations de planification, aux propositions de plans de gestion étrangers, aux recours d'ONG, au besoin d'améliorer les mesures de gestion françaises, etc. Le sujet de l'accessibilité à la donnée a pris une importance majeure. Alors que les comités se sont impliqués sur la clarification juridique nécessaire pour pouvoir accéder aux données, notamment par le biais de la réalisation de deux notes juridiques produites en région Bretagne et Normandie et analysées au niveau national, l'état de la question demeure stationnaire ce qui n'est pas satisfaisant car les Comités se doivent d'obtenir les données les plus pertinentes pour assumer leurs missions de service public de gestion de la ressource halieutique et des écosystèmes marins qui les abritent. Pour renforcer la demande des comités des pêches, le CNPMEM a sollicité à son tour un cabinet d'avocat en espérant que cela pourra débloquer cette problématique.

GENTLEMEN AGREEMENT :

Il s'agit de la poursuite des échanges pour aboutir à la signature du GA avec les professionnels belges et néerlandais en Manche-Est.

Alors que les échanges se sont maintenus pour envisager la mise en place d'un encadrement de la senne démersale en Manche Est, un travail, conjoint avec la DGAMPA, a permis de proposer un nouveau gentlemen agreement. Il considère notamment le besoin de diminuer l'activité possible de licences inactives qui entreraient sur le régime. De plus, la représentation française est restée ferme sur le besoin d'alléger l'activité à proximité de la côte, notamment pour maintenir la cohabitation des différents usagers. Alors que la Belgique a déjà répondu favorablement à cette proposition, nous sommes encore en attente des Pays-Bas.

GT DROITS À PRODUIRE :

Mise en œuvre de l'article 17 de la PCP par le biais de l'utilisation des réserves nationales. Du fait des dispositions du code rural et de la pêche maritime, au fur et à mesure des années, la quantité de quota disponible dans la réserve nationale de certains stocks est devenue suffisamment importante pour initier une réflexion sur leur devenir. Le CNPMEM a alors lancé des travaux pour envisager la mise en œuvre d'une répartition selon des critères sociaux, économiques et environnementaux. Pour permettre cela, une modification du code rural était nécessaire et a été présentée au Conseil d'État en avril. Concernant la manière de répartir les réserves nationales de ces stocks, il a été décidé qu'une partie serait répartie de manière définitive, sous forme d'antériorité, et une autre de manière temporaire, sous forme de quota. Pour la répartition définitive, les notions de renouvellement générationnel et transition énergétique sont envisagées alors que pour la répartition temporaire, il s'agirait plutôt des notions de participation à des programmes scientifiques, d'écolabel pêche durable et de crises économiques.

LES ACTIONS DU CNPMMEM EN FAVEUR DE LA GESTION DE LA RESSOURCE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Bar : revenir sur les différentes modifications de la délibération 2023 sous l'angle de l'assouplissement du régime et de la réactivité.

Données : Montée en puissance du sujet (des besoins) mais partager les complications SISAAP/AGAPE et les difficultés d'accès aux données du fait de la position de l'État.

EMR :

- Planification des activités de pêche dans le cadre du débat public sur la planification de l'espace maritime/ énergétique.
- Évoquer mise en place du GT planification énergétique.
- Projet ZIP.
- Taxes éoliennes et création du cadre d'utilisation.

Téledéclaration Pêche à pied

Algues : Le lancement du GT national pour évoquer la nouveauté de la démarche.

Filière : Projet Linc Biomer.

AMP



Bien que les préconisations du CIEM étaient à la baisse pour les deux stocks pour l'année 2024, le CNPMMEM a réussi à soutenir un roll-over des mesures de gestion professionnelles pour le Nord en rappelant le besoin de transformer des rejets en débarquements et à limiter les impacts sur les mesures de gestion de la pêche professionnelle dans le Golfe en rappelant les incertitudes des données de la pêche récréative.

Dans le cadre de la révision des délibérations encadrant la pêche du bar dans la zone Nord et Golfe de Gascogne, le CNPMMEM a simplifié le traitement des demandes de licence par le biais, dans certaines régions, de l'utilisation de l'outil MIRAGE. Pour le bar Nord, presque l'intégralité des licences concernées par le PAI ont pu être récupérées dans la réserve nationale. Pour le golfe, de nombreuses modifications de la délibération sont survenues au cours de l'année pour adapter les possibilités de pêche individuelle. Ces modifications sont rassemblées sous 3 délibérations modificatives. La première a trimestrialisé les limites individuelles du dernier trimestre 2023.

La deuxième a augmenté les limites annuelles, supprimé les limites périodiques 2023 et trimestrialisé les limites du premier trimestre 2024. Enfin, la troisième a augmenté les possibilités de pêche au premier trimestre 2024.

Enfin, la création d'un GT bar Golfe a permis d'avoir des échanges sur la manière d'envisager comment réduire la détention de licence de précaution. Une analyse précise de l'ensemble des données a permis d'envisager des seuils minimums de production à respecter pour les demandes de licence en renouvellement à l'identique. L'objectif de cet exercice est de pouvoir, après avoir remis les licences dites de précaution dans la réserve nationale, les réattribuer à des couples navires-armateurs selon des critères qui sont encore en cours de discussion.



TÉLÉDÉCLARATION PÊCHE À PIED : UNE APPLICATION AU SERVICE DES PÊCHEURS À PIED

Le CNPMMEM travaille depuis 2017 sur le développement d'un outil numérique pour permettre aux pêcheurs à pied de déclarer leurs captures sans utiliser de formulaires papier. Une phase de test a été organisée au cours de l'année pour permettre aux pêcheurs de tester l'application. Les retours sont positifs.

Un audit est prévu courant 2024 pour homologuer officiellement l'outil. Cette homologation doit permettre une simplification des démarches administratives effectuées par les pêcheurs et la facilitation de l'acquisition des données de captures. La donnée sera accessible par les comités régionaux et les services de l'État en charge du contrôle.

ÉNERGIES MARINES RENOUVELABLES

Mise en place du groupe de travail planification énergétique :

En application de la position des Comités des pêches maritimes et des élevages marins à l'égard du développement des énergies marines renouvelables (EMR), le CNPMEM a consolidé des cadres d'échanges et a formalisé une feuille de route pour le déploiement des actions à mener. En ce sens, il a ainsi désigné José Jouneau comme le Président d'un groupe de travail appelé « Planification énergétique ». Ce dernier réunit les membres techniques des CRPMEM et des C(I) DPMEM possédant un parc éolien en exploitation, en construction ou en projet dans leurs eaux.

Suite à l'instauration de ce cadre, le CNPMEM a donc animé ce groupe de travail, via la mise en œuvre de la feuille de route mais également suivant les sollicitations ponctuelles auxquelles il a été soumis.

TAXES ÉOLIENNES ET CRÉATION DU CADRE D'UTILISATION

Les éoliennes situées dans les 12 milles nautiques sont assujetties à une taxe, créée par le code général des impôts, afin de compenser la perte d'espace disponible pour les professionnels de la pêche.

Le CNPMEM est destinataire de 15% du produit de cette taxe, dont l'utilisation doit servir à financer des projets concourants « au développement durable de la pêche et des élevages marins ».

Suite à l'entrée en production du parc de Saint-Nazaire, 2023 constitue la première année de réception des fonds issus de la taxe éolienne dans les 12 milles nautiques. Le CNPMEM a travaillé toute l'année à la construction du cadre d'utilisation de ces fonds, afin de répondre aux obligations légales quant à l'utilisation de fonds publics, ainsi qu'aux attentes des représentants professionnels.

Les travaux continueront en 2024 afin de préciser les thématiques prioritaires d'utilisation des fonds pour les prochaines années ainsi que l'organisation opérationnelle des appels à projet amenés à être lancés par le CNPMEM.

Le CNPMEM a également été auditionné dans le cadre de la mise en place détaillée d'une taxe sur les éoliennes positionnées en zone économique exclusive. La nécessité que la pêche professionnelle puisse bénéficier de ces fonds a été rappelée, au regard de la perte d'activité induite par la réduction d'espace disponible. Le CNPMEM restera attentif en 2024 aux suites données à cette initiative.

INTÉGRER LES ENJEUX DE LA PÊCHE PROFESSIONNELLE DANS LA PLANIFICATION DE L'ESPACE MARITIME : UN OUTIL POUR LES PROFESSIONNELS.

Le projet ZIP, ou Zone d'Importance pour la Pêche, a été lancé en 2023 dans le but de fournir un support technique aux professionnels de la pêche lors des débats publics sur la planification de l'espace maritime de décembre 2023 à avril 2024. Ces débats s'inscrivent dans le cadre de la révision des documents stratégiques de façade (DSF) qui déclinent, pour chaque façade, les orientations de la stratégie nationale pour la mer et le littoral (SNML). En réunissant les acteurs clés du secteur, ce projet ZIP vise à favoriser une vision intégrée de la planification maritime, englobant non seulement les aspects écologiques et énergétiques, mais aussi les activités de la pêche professionnelle. En fournissant un soutien technique, en favorisant l'engagement professionnel et en adoptant une approche collaborative, le projet vise à préserver notre souveraineté alimentaire et à favoriser le développement socio-économique de nos territoires marins. Grâce à des efforts continus et des partenariats, nous pouvons atteindre un équilibre juste entre la préservation de la remarquable biodiversité marine et l'exploitation durable de ses ressources. Les résultats du projet sont attendus sous forme de livrables présentant un atlas cartographique et une note d'accompagnement pour le début de l'année 2024.

PROJET LINC BIOMER

Le Bureau du CNPMMEM a validé la participation au projet Linc BioMer (L'Innovation pour des filets et Cordages Biodégradables en Mer) porté par la Coopération Maritime, qui aura une durée de 3 ans. La Coopération Maritime s'est associée avec plusieurs entreprises pour aboutir à ce projet : Compositic, Ifremer et LeDrezen. L'objectif porte sur la conception des engins de pêche recyclables, biodégradables en mer et compostables, à partir de matières biosourcées, dont la persistance et l'impact sur l'environnement seront réduits. Toutefois, les propriétés mécaniques attendues par les pêcheurs doivent être maintenues.

AIRES MARINES PROTÉGÉES UNITED KINGDOM

Le CNPMMEM donne son avis sur la mise en place d'aires marines protégées dans les eaux anglaises.

Depuis 2021, les autorités britanniques mettent en place une politique stricte liée aux aires marines protégées, et notamment à la désignation de mesures de gestion pêche supplémentaires au sein de certaines zones. Conscient de l'impact sur les flottilles qui pourront avoir ces mesures, le CNPMMEM s'est emparé du sujet en répondant à toutes les consultations publiques effectuées par le Royaume-Uni à propos notamment des propositions d'interdiction de pêche, totale ou ciblée sur certains engins. Il a également coordonné les réponses des structures professionnelles impactées, qui ont eu pour but de démontrer l'impact des zones choisies sur les flottilles françaises et de proposer des mesures alternatives, moins contraignantes pour la pêche mais aussi efficaces pour l'environnement.

La mise en place effective des mesures est attendue pour 2024, le CNPMMEM sera vigilant aux décisions prises par le Royaume-Uni.

Le CNPMMEM se mobilise pour dénoncer la

proposition d'interdiction arbitraire des engins de fond dans les aires marines protégées. Celui-ci s'est positionné très fermement contre la proposition de la Commission européenne d'interdire l'usage des engins de fond dans les aires marines protégées d'ici 2030, considérée comme arbitraire et disproportionnée au regard des conséquences lourdes sur l'ensemble des flottilles.

Ce principe d'interdiction générale de tous les engins de fond entre en contradiction avec la nécessité d'adopter des mesures de conservation « spécifiques à la désignation de chaque site » prônée dans les lignes directrices de la Commission européenne. Le CNPMMEM a à ce titre rappelé l'application française de la réglementation européenne via la mise en œuvre d'analyses de risque pêche. Les ARP permettent d'évaluer au cas par cas les pressions engendrées par les activités de pêche sur les espèces et habitats concernés. Elles peuvent conclure à la mise en place de mesures de gestion supplémentaires, fondées sur une analyse fiable de l'impact des activités de pêche sur le milieu marin. Le travail autour des analyses de risque pêche est toujours en cours, jusqu'à 2026.

LES ALGUES, UNE RESSOURCE GÉRÉE PAR LE CNPMMEM

Encore peu connues en Europe, les algues sont pourtant des organismes qui pourraient jouer un rôle important dans l'alimentation, l'industrie pharmacologique et l'agriculture dans les années à venir. En France, 99% de la production de macroalgues est issue de la pêche à bord de navires ou de la récolte sur l'estran.

Au cours de l'année, le CNPMMEM a mis en place des actions fortes pour développer la filière. Un groupe de travail a été organisé au niveau national pour favoriser le partage d'informations entre les différents comités régionaux, travailler sur la réglementation et identifier des leviers pour permettre le développement de l'algoculture. Une contribution conséquente a été apportée à la feuille de route nationale de la DGAMPA pour le développement des filières algales françaises. Un plan de filière « Macroalgues » en partenariat avec le CNC, le CEVA et la CSAVM doit également être lancé en 2024.



LA PARTICIPATION DU CNPMMEM AUX DIFFÉRENTS PROGRAMMES SCIENTIFIQUES ET SOCIAUX

ACRONYME	INTITULE COMPLET	PERIODE	PORTEUR	PARTENAIRES TECHNIQUES
PIFIL	Réalisation de tests de Plingers au FILage pour réduire les captures accidentelles de dauphins communs dans le Golfe de Gascogne sur la flottille de fileyeurs	2021-2023	CNPMMEM	Prestataires/partenaires : AGLIA, IFREMER, CRPMMEM Bretagne, Pays de la Loire et Nouvelle Aquitaine et OCTECH
PROMOTION METIERS	Plan d'actions de promotion du métier de marin pêcheur	2021-2023	CNPMMEM	Aucun partenaire technique, prestataires extérieurs (Catalpa, Anim&Sens)
RECOMER	Récupération Homme à la mer	2021-2023	CNPMMEM	IMP
MOOD	Mise en œuvre de l'Obligation de débarquement (et du règlement Mesures techniques)	2023-2024	CNPMMEM	Référénts MOOD (Comités et OP)
TDPAP	Convention relative à la gestion des données de capture des pêcheurs à pied professionnels	2017-2023	CNPMMEM	Aucun partenaire technique, prestataire(s) et DGAMPA
STURIO	Sensibilisation du monde de la pêche - Plan national d'actions en faveur de l'esturgeon européen, Acipenser sturio	2023	CNPMMEM	INRAE, MIGADO, prestataire : CAPENA
ESENROC 2000	Eco-SENSibilisation ROChebonne Site Natura 2000	2021-2023	CNPMMEM	COREPEM
LANGOLF-TV 2020-2022	Campagne d'évaluation du stock de langoustine du Golfe de Gascogne par vidéo sous-marine	2020-2023	CNPMMEM	IFREMER, AGLIA
MACCO	Mesures de gestion et espèces ACCessOires dans les pêcheries démersales du Golfe de Gascogne	2019-2023	IFREMER	Univ. Nantes, IRD, CNPMMEM , LPdB, FROM SO, OP PdA
DEFIPEL	Développement d'une approche de gestion intégrée de la Filière petits PELagiques	2019-2024	IFREMER	UBO, Univ. La Rochelle, PNMI, CNPMMEM , FIAC, CITPPM, LPdB, FROM Nord, OP Vendée, PdA, CDPMMEM 29
NOURDEM 2022	NOURiceries à DEMersaux	2022-2023	IFREMER	CNPMMEM et LABOCEA (+prestataires : CRPMMEM Normandie, Pays de la Loire et Nouvelle Aquitaine)
NOURDEM 2023	NOURiceries à DEMersaux	2023-2024	IFREMER	CNPMMEM (+prestataires : CRPMMEM Normandie, Pays de la Loire et Nouvelle Aquitaine)
DELMOGES	Delphinus mouvements gestion	2022-2025	IFREMER PELAGIS	UBO, CNPMMEM , OFB
dont DELISS	DEVeLoppement d'une gestion Intégrée deS interactionS entre pêche et dauphins communs dans le Golfe de Gascogne		IFREMER	CNPMMEM , Université de La Rochelle (+membres associés : CRPMMEM, OP, AGLIA et OFB), prestataire Cellule Mer
RECCRU 1	Suivi du RECrutement des CRUstacés (homard, langouste rouge et tourteau)	2018-2023	CDPMMEM 29	Univ. Pierre et Marie-Curie, PNMI, SMEL, CNPMMEM , CRPMMEM Bretagne & Normandie, COREPEM, CDPMMEM 22, 29, 35 et 56
RECCRU 2		2022-2025	IFREMER	IFREMER, Univ.Sorbonne, PNMI, SMEL, CNPMMEM , CRPMMEM Bretagne, Normandie, Naquitaine, COREPEM, CDPMMEM 22, 35 et 56
AGEPPPOP	Approche génétique et physiologique pour quantifier l'état de santé des populations de raies	2023-2026	IFREMER	CNPMMEM , CRPMMEM NA, CDPMMEM 17, OPs, AGLIA, Agrocampus, Univ. Wageningen, PNM Gironde-Pertuis
MIMI	Modèles, IMaginaires et Incertitudes	2021-2023	GIS VALPENA	CNPMMEM , Collectif Impatience (artistes)
VALPENA	Groupe intérêt Scientifique éVALuation des Pratiques de Pêches au regard des Nouvelles Activités	Depuis 2010		Université de Nantes, CRPMMEM Métropole (sauf NA et Corse), CDPMMEM 17, 29, 56, 35, CNPMMEM et OPs
PIGMAP	Portail d'Information Géographique pour la diffusion et l'échange de données auprès des MARins Pêcheurs - Montage en cours	Depuis 2021	COREPEM	CRPMMEM Métropole (sauf Corse), CNPMMEM , SHOM
ObsMer	Programme d'Observation en Mer	récurrent	DGAMPA	CNPMMEM , IFREMER (+ prestataire : 3 bureaux d'étude, + contributeurs techniques : OP)

ACRONYME	INTITULE COMPLET	PERIODE	PORTEUR	PARTENAIRES TECHNIQUES
OBSCAMe (phase 2)	OBServation, pour mieux Comprendre les captures Accidentelles de Mammifères marins par les fileyeurs du Golfe de Gascogne, en les équipant de systèmes d'observation Electronique à distance.	2021-2023	OFB	IFREMER, Pélagis, CRPMMEM Golfe, OP Golfe, CNPMMEM
DIADES	Diadromous fish and Ecosystem Services / Services écosystémiques et poissons migrateurs amphihalins face au changement climatique	2019-2023	INRAE	30 partenaires dont AZTI et, pour la France, MNHN, OFB, CNPMMEM , UFPPMALB et DREAL NA
MOMIE	Mouvements Migratoires de l'Esturgeon Européen Acipenser sturio : habitats en mer et retour des géniteurs en fleuves	2019-2028	INRAE OFB	CNPMMEM , CAPENA
ECOLABEL THON ROUGE	Eco-certification de la pêche « Thon rouge de ligne pêche artisanale »		SATHOAN	PNM Golfe du Lion, WWF France, ETHIC OCEAN, LPO, DIRM Méditerranée, IFREMER, CNPMMEM , CRPMMEM Occitanie, Association VALPEM
CIBBRINA 2.0	Coordinated Development and Implementation of Best practices in Rycatch Reduction In the Northeast Atlantic region	2022-2028	MinAgri Pays Bas	OG, ONG, Instituts scientifiques, Organisations professionnelles des EM (BE, DE, DN, ES, FR, PT, PO, SE) dont CNPMMEM
SCOPE	Outil d'aide à la décision socio-économique pour le plan de gestion des pêches du Golfe de Gascogne	2015-non déterminé	AGLIA	Capacités Cellule Mer, CNPMMEM , CRPMMEM Bretagne, Pdl, NA, LPDB, OP Vendée, OPPAN, FROM SUD-OUEST, PDA,
POBLEU	Protection de la biodiversité des écosystèmes pélagiques du Golfe du Lion dans le cadre de la pêche palangrière écocertifiée Thon rouge de Ligne	2021-2023	SATHOAN	IFREMER (UMR MARBEC) et WWF
FIP Raie bouclée	Amélioration/Certification MSC de la pêche de raie brunette de la zone Manche Est	2021-2026	OPN, FROM Nord, WWF	CRPMMEMs, FFP, ONG, MSC, NFM, Agrocampus, MNHN, Carrefour, Labeyrie, DIRMs, DGAMPA
ACOST	Amélioration de la Connaissance sur des Stocks du Golfe de Gascogne : lieu jaune, maigre, merlan et rouget-barbet	2021-2025	IFREMER	AGLIA, UBO, UPPA, CRPMMEM Bretagne, COREPEM, CRPMMEM NA, LPdB, OPPAN, FROM SO, PdA, OFB
RAYVIVAL	Développement d'une méthode fiable de marquage et estimation de la survie de la raie pastenague violette	2021-2022	SATHOAN	IFREMER, CNRS, LPO
CARI3P	Caractérisation des Interactions entre le Puffin des Baléares et la pêche professionnelle	2021-2022	AGLIA	CRPMMEM NA, Bretagne, Pays de la Loire et Occitanie, DREAL NA, OFB, IFREMER
MIRAGE	Outil de dématérialisation des demandes de licence	2018-2024	COREPEM	CRPMMEM Normandie, PACA, Hauts de France, CNPMMEM
FISHOWF	Stratégies de suivi pour identifier et évaluer les effets des parcs éoliens offshore et de leurs raccordements sur les peuplements de poissons	2021-2024	France Energie Marine	FEM, APECS, DRDH, ECOCEAN, Eolfi, IFREMER, MNHN, Pole Mer Méditerranée, RTE, RWE, Univ. Perpignan, VLIZ, EDF Renouvelables, Iberdrola
MECANOR²	Amélioration de la gestion des MEtiers du CASier en NORMandie et dans le NORd de la France	2020-2023	CRPMMEM Hauts de France	CRPMMEM Normandie, IFREMER, SMEL, Univ. Caen
DOLPHINFREE	Dolphins free from fishery bycatch (Vers une pêche sans capture de dauphin)	2020-2023	UMR MARBEC (Univ Montpellier)	LIRMM, IFREMER, OCTECH, Pélagis, AGLIA, LPdB
Coopération OFB	Amélioration de l'intégration de la politique de gestion de la pêche et des élevages marins et des politiques environnementales maritimes	2023-2026	CNPMMEM	OFB, CNPMMEM
ARP	Analyse des Risques pour les activités de Pêche maritime professionnelle de porter atteinte aux objectifs de conservation des espèces et habitats marins d'intérêt communautaire	2023-2027	OFB	OFB, CNPMMEM , CRPMMEM Hauts de France, CRPMMEM Normandie, CRPMMEM Bretagne, COREPEM, OEC, AGLIA
PAMM	Plan d'action de lutte contre les captures accidentelles de dauphin communs dans le Golfe de Gascogne	2023-2024	CNPMMEM	CNPMMEM , AGLIA, OP, CRPMMEM
ZIP	Etude sur la représentation des Zones d'Importance pour la Pêche	2023-2024	CNPMMEM	CNPMMEM , RICEP, Nantes Université

SUBVENTIONS PROGRAMMES & SERVICES RENDUS

Notre implication dans différents programmes halieutiques est indispensable pour améliorer les connaissances des stocks et accompagner les actions de la profession. Le partenariat entre professionnels et scientifiques reste plus que jamais d'actualité.

OFB
convention coopération 39 054 €

ESENROC 2000 3 859 €

MACCO 1 675 €

NOURDEM 60 745 €

DELISS 24 799 €

PAP - TÉLÉDÉCLARATION 3 652 €

PIFIL 57 882 €

PLAN DE RELANCE 66 400 €

**Plan action lutte contre les
captures accidentelles de
dauphins 1 864 558 €**

STURIO 18 915 €

**MOOD - Mise en œuvre de
l'obligation de débarquement 110 053 €**

TOTAL 2 251 593 €

LE SOUTIEN AUX PROFESSIONNELS D'OUTRE-MER

et de l'IFREMER ont été sollicités pour travailler avec les comités des pêches. Ce travail a permis, au-delà de l'amélioration des données et de la prise en compte des spécificités d'Outre-mer, de faire bouger certaines lignes directrices de la Commission européenne et d'initier l'ouverture de guichet pour permettre le renouvellement de certains segments d'Outre-mer.

Le CNPMMEM s'est investi pour contribuer aux différents travaux du CC RUP comme par exemple la rédaction d'un rapport sur la pêche illégale, non déclarée et non réglementée dans les régions ultrapériphériques européennes ou les réflexions autour de la définition de la pêche artisanale.

L'un des sujets majeurs concernant les territoires d'Outre-mer est le blocage du renouvellement de la flotte.

Alors que cette problématique est liée à l'ensemble des maillons permettant d'aboutir à un rapport, dit rapport capacité, différents bureaux de la DGAMPA



FONDS CAA : COHÉSION, ATTRACTIVITÉ, ACCOMPAGNEMENT

Lancé en 2021, le Fond « Cohésion, Attractivité et Accompagnement » géré par le CNPMMEM, vise à soutenir et accompagner les projets et études en faveur des marins-pêcheurs et de la pêche maritime. Ces projets doivent porter sur une des thématiques suivantes : l'emploi, l'attractivité du métier, l'insertion professionnelle, la formation, l'accompagnement des marins dans leur carrière professionnelle, la sécurité et la prévention des risques professionnels des marins pêcheurs.

Depuis son lancement, le fond CAA a permis de financer 12 projets ou études. Pour 2023, les projets suivants ont été sélectionnés à la suite d'un appel à projets :

- Sensibilisation des armements à leur obligation générale de sécurité, projet porté par le CRPMMEM Bretagne et en partenariat avec l'IMP et les 4 Comités départementaux bretons : ce projet vise à organiser des sessions de formations individuelles et collectives à la sécurité à destination des armements et à élaborer ensuite des trames de référentiel de formation par métier si nécessaire et personnalisable par l'armateur.
- Valorisation du métier de marin pêcheur à travers la diffusion de profil métier sur l'application WILBI (réalisation de vidéos story et de contenu).
- Conception et réalisation d'une vidéo promotionnelle sur les métiers de la pêche à La Réunion, projet porté par le CRPMMEM de La Réunion.



Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins
134 avenue de Malakoff - 75116 Paris
Tel. : + 33 (0)1 72 71 18 00
Mél : cnpmem@comite-peches.fr

Crédits photos : Sébastien Le prince - CRPMEM Normandie, CRPMEM La Réunion, CRPMEM Hauts-de-France, Institut Maritime de Prévention, France Filière Pêche, CNPMEM, CDPHEM Gironde, Agence Catalpa, Studio MIR, Karen Athmon, Jean Piel - Site Internet REPAMO - Conception : Idéephare.com

